



Laon, le 6 février 2020

Appel à manifestation d'intérêt pour le Fonds de Développement de la Vie Associative

L'État contribue au développement de la vie associative par un soutien financier aux associations dans le cadre du FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative). Depuis 2018, il comporte un nouveau volet pour soutenir le fonctionnement et la mise en œuvre de projets innovants.

En 2019, le FDVA « Fonctionnement et actions innovantes » a permis d'aider financièrement 115 structures pour un montant total de 195 189 €. Dans l'Aisne, le collège départemental pour le développement de la vie associative s'est réuni le 30 janvier 2020, afin de fixer les priorités pour l'année 2020.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2020 expose les priorités départementales pour ce qui concerne le soutien au fonctionnement et aux actions innovantes des associations. Tous les secteurs associatifs sont concernés (y compris le sport). Les petites associations (non employeurs ou employant deux salariés au plus) sont une cible privilégiée de ce volet du FDVA. D'un point de vue territorial, une attention particulière sera accordée aux actions qui seront organisées dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

L'AMI mis en ligne sur le site de la Préfecture de l'Aisne précise les modalités d'octroi des aides pour l'année 2020 : les associations et projets éligibles, les priorités, les modalités financières et la procédure de dépôt des dossiers de demande de subvention : <http://www.aisne.gouv.fr/Actualites/Appel-a-manifestation-d-interet-departemental-fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative>.

Afin d'accompagner les associations dans la rédaction et le dépôt en ligne de leurs projets, des ateliers d'écriture seront organisés :

- lundi 2 mars 2020 de 16h à 20h à Vervins (espace numérique, place Sohier) ;
- mardi 3 mars 2020 de 16h à 20h à Sissonne (salle des associations, rue Charles de Gaulle) ;
- jeudi 5 mars 2020 de 16h à 20h à Fère-en-Tardenois (salle annexe à la mairie).

La date limite de retour des dossiers est fixée au 16 mars 2020.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : pôle départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83 - pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02 – Instagram : @prefet02